

Motion gare TGV

Rapporteur : M. Le Président

La Ville de Besançon a décidé de procéder à une consultation de ses électeurs d'une part sur les projets de gares TGV , et d'autre part sur les modes de transport à l'intérieur de la ville.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apprécie d'en être informé et prendra connaissance de l'importance et du sens des opinions émises.

- Considérant qu'une éventuelle approbation du scénario A de la consultation (gare Viotte unique) équivaldrait à remettre complètement en cause la réalisation de la ligne à grande vitesse et à priver l'agglomération du Grand Besançon du moyen le plus pertinent, le plus prometteur, le plus stratégique de développement, d'aménagement et de promotion nationale, européenne et internationale de l'agglomération.
- Considérant que le projet de scénario B de la consultation (deux gares) a le double avantage de renforcer la gare Viotte comme gare TGV et comme gare multimodale,
- Soulignant que ce projet permettra aux bisontins de continuer à prendre le TGV à la gare Viotte, et à tous les habitants de l'agglomération de le prendre à Auxon,
- Attirant l'attention de tous sur l'avantage de la gare d'Auxon qui évitera des TGV sans arrêt à Besançon de provoquer des nuisances dans les zones d'habitat dense,
- Et considérant que ce projet de double gare permettra à Besançon de disposer d'une desserte TGV au service de la Région toute entière, affirmant ainsi son rôle de Capital Régionale,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon réaffirme son soutien à l'option des deux gares TGV telles que prévues dans le projet de Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine.

A la majorité de 95 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions et 2 refus de participer au vote, la motion est adoptée par le Conseil de Communauté.

Pour extrait conforme,

Le Président